Docusign Envelope ID: A015C3F4-F1AB-8845-8315-E9F6B153CBBC

E2U
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 10 000 €
SIEGE SOCIAL : 12, ROUTE DE MEGESCOTE,
63570 BRASSAC LES MINES
851 237 685 RCS CLERMONT FERRAND

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 29 JUIN 2026

Le 29 juin 2026,

La Société RGM, Société par actions simplifiée au capital de 1 495 520 €, ayant son siège social 12 route de Megecoste, 63570 BRASSAC LES MINES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 381 885 979 RCS CLERMONT-FERRAND,

Représentée par Monsieur Gérard MERLE, en sa qualité de Président,

Associée Unique de la société E2U,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Présidente de la Société, la société RGM, Associée Unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

II - A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Modification de l'objet social,
- Modification corrélative des statuts,
- Nomination d'un Directeur Général,
- Rémunération du Directeur Général,
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

…/…

QUATRIÈME DÉCISION

L'Associée Unique, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente, décide de modifier l'objet social de la Société pour l'étendre à la location d'équipement et de biens matériels et de supprimer de celui-ci la mention relative à « *l'exploitation d'un site de commerce électronique spécialisé »* et la mention relative à *« l'achat et la vente, à destination principalement de revendeurs professionnels, d'accessoires pour les motocycles, motocyclettes et cycles* ».

Docusign Envelope ID: A015C3F4-F1AB-8845-8315-E9F6B153CBBC

CINQUIÈME DÉCISION

L'Associée Unique décide en conséquence de modifier l'article 3 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

« ARTICLE 3 - OBJET

La Société a pour objet :

- *toutes activités centrées sur les packs énergie, le stockage énergie et l'éclairage,*
- *la location d'équipement et de biens matériels,*
- *toutes activités annexes ou connexes se rapportant à l'objet social,*

et plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus indiqué ou à tous objet similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement. »

SIXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique décide de nommer en qualité de Directeur Général de la Société, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée :

Monsieur Hervé BOUCHET, né le 18 février 1969 à BRIOUDE (43100), de nationalité française, demeurant à BRASSAC LES MINES (63570), 20 Rue Henri Pourrat.

Monsieur Hervé BOUCHET ainsi nommé accepte les fonctions de Directeur Général et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

SEPTIÈME DÉCISION

L'Associée Unique décide que Monsieur Hervé BOUCHET ne percevra aucune rémunération mais pourra prétendre au remboursement, sur justification, de ses frais de représentation et de déplacement.

HUITIÈME DÉCISION

L'Associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associée Unique

Pour la société RGM

Monsieur Gérard MERLE

DocuSigned by:
Gérard MERLE
88C29F60F137400...

Monsieur Hervé BOUCHET[(1)]

Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général

Signé par :
HERVE BOUCHET
0018F9EE399F4C5...

[(1)] Faire précéder la signature de la mention « *Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général* »